

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 44829 B1

(51) Cl. internationale :
A61K 31/192

(43) Date de publication :
31.05.2019

(21) N° Dépôt :
44829

(22) Date de Dépôt :
01.08.2016

(71) Demandeur(s) :
VITALGAIA ESPAÑA, S.L., Calle Acisclo Diaz N°2 Escalera B, Entresuelo 2° 30005 Murcia (ES)

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP16382378.4**

(72) Inventeur(s) :
Lozano Teruel, José Antonio ; Argüelles Ordóñez, Juan Carlos ; Argüelles Prieto, Alejandra ; Sánchez-Fresneda Pinto, Ruth ; Guirao Abad, José Pedro ; Alburquerque Gonzalez, Begoña

(54) Titre : **COMPOSITION SYNERGIQUE COMPRENANT DE LA PROPOLIS ET ACIDE CARNOSIQUE POUR LEUR UTILISATION DANS LE TRAITEMENT ET LA PRÉVENTION D'INFECTIONS PROVOQUÉES PAR DES ESPÈCES DE CHAMPIGNONS CRYPTOCOCCUS NEOFORMANS**

(57) Abrégé : Composition synergique comprenant de la propolis comprenant des polyphénols à une concentration comprise entre 70 et 90% en poids par rapport à la propolis et à l'acide carnosique, pour son utilisation dans la prévention et / ou le traitement d'infections causées par l'espèce du champignon opportuniste *Cryptococcus neoformans* tel que la cryptococcose, la méningite et pneumonie chez l'homme et / ou chez l'animal, composition pharmaceutique, composition vétérinaire et produit alimentaire associé.

REVENDEICATIONS

1. Composition synergique comprenant
- de la propolis comprenant des polyphénols à une concentration comprise entre 70 et 90%
5 en poids par rapport à la propolis et
- de l'acide carnosique,
à utiliser dans la prévention et/ou le traitement d'infections provoquées par l'espèce du
mycète opportuniste *Cryptococcus neoformans* sélectionnées dans le groupe composé de la
cryptococcose, méningite et pneumonie chez les humains et/ou chez les animaux.
10
2. Composition synergique à utiliser selon la revendication 1, caractérisée en ce que la
cryptococcose est la cryptococcose épithéliale.
3. Composition synergique à utiliser selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la
15 concentration de propolis est comprise entre 20 et 80% en poids par rapport à la composition
synergique totale.
4. Composition synergique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 3,
caractérisée en ce que la concentration d'acide carnosique est comprise entre 10 et 60% en poids
20 par rapport à la composition synergique totale.
5. Composition synergique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
caractérisée en ce qu'elle est sélectionnée dans le groupe composé de crème, gel, pommade,
ovules, spray, comprimés, poudre à usage topique, gélules, poudre pour suspension orale, gouttes
25 otiques, pâte dentifrice, bain de bouche, perfusion, sirop, serviettes, soie dentaire, fil dentaire,
brosse à dents et brosse interdentaire.
6. Composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire comprenant :
- de la propolis comprenant des polyphénols à une concentration comprise entre 70 et 90%
30 en poids par rapport à la propolis et
- de l'acide carnosique,
conjointement avec des excipients de qualité pharmaceutique et/ou vétérinaire, à utiliser
dans la prévention et/ou le traitement d'infections provoquées par l'espèce du mycète
opportuniste *Cryptococcus neoformans* sélectionnées dans le groupe composé de la

cryptococcose, méningite et pneumonie chez les humains et/ou chez les animaux.

7. Composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire à utiliser selon la revendication 6, caractérisée en ce que la concentration de propolis est comprise entre 20 et 80% en poids par rapport à la composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire totale.

8. Composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire à utiliser selon la revendication 6 ou 7, caractérisée en ce que la concentration d'acide carnosique est comprise entre 10 et 60% en poids par rapport à la composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire totale.

10

9. Composition synergique pharmaceutique et/ou vétérinaire à utiliser selon les revendications 6 à 8, caractérisée en ce que lesdits excipients sont sélectionnés dans le groupe composé de liants, agents de remplissage, agents de désintégration, lubrifiants, enrobages, édulcorants, colorants, sucres, xylitol, phosphate de calcium, graisses sphéroïdes, talc, polysorbate, propylène glycol, alcool isopropylique, cellulose microcristalline, stéarate de magnésium, lactose, lactose monohydraté, amidon de riz, maltodextrines, laurylsulfate de sodium, sorbitol, carbonate de calcium précipité léger, bicarbonate de sodium, solution de silicate de sodium, saccharine de sodium, carboxyméthylcellulose de sodium, huile minérale légère, eau purifiée, dioxyde de silice colloïdale, saccharose, silice colloïdale anhydre, gomme d'acacia, citrate de sodium, acide citrique anhydre, chlorure de sodium, hydroxyde de sodium, glycérine, hydro-alcoolique de polyméthacrylate de glycéryle, surfactants eudermiques, éthanol et chlorure de benzalkonium.

10. Produit alimentaire synergique comprenant
- de la propolis comprenant des polyphénols à une concentration comprise entre 70 et 90% en poids par rapport à la propolis et

- de l'acide carnosique,

à utiliser dans la prévention et/ou le traitement d'infections provoquées par l'espèce du mycète opportuniste *Cryptococcus neoformans* sélectionnées dans le groupe composé de la cryptococcose, méningite et pneumonie chez les humains et/ou chez les animaux.

11. Produit alimentaire synergique à utiliser selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il est sélectionné dans le groupe composé de chewing-gum, gelée, sucette et bonbons.

12. Produit alimentaire synergique à utiliser selon la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce que la concentration de propolis est comprise entre 20 et 80% en poids par rapport à la totalité du produit alimentaire.
- 5 13. Produit alimentaire synergique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, caractérisé en ce que la concentration d'acide carnosique est comprise entre 10 et 60% en poids par rapport à la totalité du produit alimentaire.

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALEالمملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجاريةVersion
Octobre 2017

Rtb

BREVET D'INVENTION
FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMISE DU TITRE DE BREVET
D'INVENTION

Cet imprimé est à dactylographier lisiblement sans rayures ni surcharge

1 TITULAIRE(S) DU TITRE : VITALGAIA ESPAÑA, S.L.			
2 MANDATAIRE (le cas échéant) : SABA & CO. TMP			
3 TITRE(S) DE(S) BREVET(S) DEMANDE(S)			
N° du dépôt	Date de dépôt	N° du dépôt	Date de dépôt
16382378.4	01.08.2016		
SIGNATURE DU TITULAIRE, OU DE SON MANDATAIRE Le signataire certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande			
TITULAIRE		MANDATAIRE	
Nom :		Nom : Driss El Hajjaji	
Signature et qualité :		Signature et qualité : Conseiller en Propriété Industrielle	
Date :		Date :	

SABA & Co. TMP
 185, Bd. Zerktouni, Résidence Zerktouni, 4^e Floor Flat 7
 20330 Casablanca - Morocco
 T. +212 522 251 630 - F. +212 522 251 608
 E : morocco@sabaib.com / www.sabaib.com